

2026 numéro 07
6 février 2026

FiscAlerte – Canada

Budget des Territoires du Nord-Ouest de 2026

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

« Grâce à ce budget, nous passerons de l'austérité à un état de préparation. Nous mettrons l'accent sur l'établissement de partenariats et sur l'autonomisation de nos résidents, de nos collectivités, de nos régions et de nos partenaires afin qu'ils soient prêts à trouver et à créer des possibilités, et à y participer, dans un contexte d'incertitudes.

« Les régions arctique et subarctique de la planète sont dans la mire de la sphère géopolitique. Cet intérêt pose de nombreux risques hors du contrôle des Territoires du Nord-Ouest qui présentent toutefois de nombreuses possibilités que le territoire ne peut exploiter ne disposant pas à lui seul de ressources humaines et financières suffisantes. Nous devons tout de même tirer parti de ce dynamisme environnant, non seulement en tant que gouvernement, mais en tant que territoire. »

*Caroline Wawzonek, ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest
Discours du budget de 2026 [Traduction]*

Le 5 février 2026, la ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, Caroline Wawzonek, a déposé le budget territorial pour l'exercice 2026. Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt, aucune nouvelle taxe ni aucune hausse de l'impôt sur le revenu.

La ministre prévoit un excédent de fonctionnement de 9 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026, un excédent de fonctionnement de 20 millions de dollars pour l'exercice 2026-2027, ainsi qu'un excédent de fonctionnement pour chacun des trois exercices subséquents.

Voici un résumé des principales mesures fiscales.



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

Mesures fiscales visant les entreprises

Taux d'imposition des sociétés

Aucun changement n'a été proposé aux taux d'imposition des sociétés ni au plafond des affaires pour les petites entreprises de 500 000 \$.

Le tableau A présente un résumé des taux d'imposition des sociétés applicables dans les Territoires du Nord-Ouest pour 2026.

Tableau A – Taux d'imposition des sociétés applicables dans les Territoires du Nord-Ouest pour 2026¹

	T.N.-O.	Taux fédéral et des T.N.-O. combinés
Taux d'imposition des petites entreprises ²	2,00 %	11,00 %
Taux général d'imposition des sociétés ^{2, 3}	11,50 %	26,50 %

¹ Sauf indication contraire, les taux indiqués sont les taux pour l'année civile.

² Le taux d'imposition des sociétés fédéral pour les fabricants de technologies à zéro émission admissibles a été abaissé à 7,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux général fédéral d'imposition des sociétés de 15 %, et à 4,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux d'imposition fédéral des petites entreprises de 9 %. Ces réductions ne sont pas prises en compte dans les taux fédéraux et territoriaux combinés présentés ci-dessus.

³ Un impôt supplémentaire de 1,5 % sur le revenu imposable s'applique aux banques et aux assureurs-vie (sous réserve d'une exonération de 100 millions de dollars à partager entre les membres d'un groupe).

Mesures fiscales visant les particuliers

Taux d'imposition des particuliers

Le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition des particuliers.

Le tableau B présente un résumé des taux d'imposition des particuliers des Territoires du Nord-Ouest pour 2026.

Tableau B – Taux d'imposition des particuliers des Territoires du Nord-Ouest pour 2026

Taux applicable à la première tranche	Taux applicable à la deuxième tranche	Taux applicable à la troisième tranche	Taux applicable à la quatrième tranche
De 0 \$ à 53 003 \$	De 53 004 \$ à 106 009 \$	De 106 010 \$ à 172 346 \$	Plus de 172 346 \$
5,90 %	8,60 %	12,20 %	14,05 %

Le tableau C présente les taux d'imposition des particuliers fédéraux et territoriaux combinés pour 2026 pour les tranches de revenu imposable supérieures à 172 346 \$.

Tableau C - Taux d'imposition des particuliers fédéraux et territoriaux combinés pour 2026

Tranche	Revenu ordinaire ¹	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 172 347 \$ à 181 440 \$	40,05 %	18,67 %	28,77 %
De 181 441 \$ à 258 482 \$ ²	43,34 %	23,22 %	32,56 %
Plus de 258 482 \$	47,05 %	28,33 %	36,82 %

¹ Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

² Le montant personnel de base fédéral est composé de deux éléments : le montant de base (14 829 \$ pour 2026) et un montant supplémentaire (1 623 \$ pour 2026). Le montant supplémentaire est réduit pour les particuliers dont le revenu net excède 181 440 \$ et est éliminé pour les particuliers dont le revenu net excède 258 482 \$. Par conséquent, le montant supplémentaire est récupéré sur le revenu net qui excède 181 440 \$, jusqu'à l'élimination du crédit d'impôt supplémentaire de 227 \$, ce qui entraîne une majoration de l'impôt fédéral (soit 0,29 % sur le revenu ordinaire) applicable au revenu net entre 181 440 \$ et 258 482 \$.

Autres mesures fiscales

Impôt foncier

Conformément à la politique d'indexation existante, les taux par mille de l'impôt foncier seront indexés sur l'inflation. Toutefois, comme il avait été annoncé antérieurement, le taux par mille de l'impôt sur les biens de la catégorie 4 demeurera le même qu'en 2025-2026 pour aider les mines de diamant.

Tarification du carbone

Conformément au modèle fédéral, le taux de la taxe sur le carbone pour l'industrie des Territoires du Nord-Ouest sera augmenté de 15 \$ la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone d'émissions de gaz à effet de serre pour atteindre 110 \$ la tonne au 1^{er} avril 2026.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez notre site ey.com/ca/budget.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.ey.com/fr_ca/tax.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.